

Nom, Prénom
adresse

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nos organisations syndicales restent attachées à l'École publique laïque et gratuite, et à l'égalité d'accès à l'instruction sur tout le Territoire, selon des programmes et des horaires nationaux, délivrant des diplômes nationaux, inscrits dans les conventions collectives. Or, le projet de loi dit «pour une École de la confiance», porté par le ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, remet en cause chacune de ces caractéristiques.

Il convient ici de rappeler que, lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'Éducation du 15 octobre dernier, ce projet de loi n'a reçu aucun vote favorable des organisations syndicales. Le gouvernement a cependant choisi de présenter son projet de loi aux parlementaires et, comme nous le savons, l'Assemblée Nationale l'a adopté en première lecture le 19 février dernier.

Même si nous considérons que l'ensemble de la loi remet en question ces principes, nous attirons votre attention tout particulièrement sur 3 articles qui vont impacter la vie dans les communes.

(art. 2) Derrière les effets d'annonce concernant l'obligation scolaire dès 3 ans, alors que plus de 95 % des enfants de cet âge sont d'ores et déjà scolarisés, le projet de loi vise à étendre l'application de la loi Debré aux actuelles écoles maternelles, au détriment du principe de laïcité. Cet article va donc surtout avoir pour conséquence l'obligation pour les communes de financer les écoles privées sous contrat dès l'entrée à l'école maternelle, cela au détriment des budgets communaux. Ce coût atteindrait 150 millions d'euros selon le comité national d'action laïque. Cette analyse est renforcée par la disposition, dans la même loi, permettant d'inscrire les enfants jusqu'à 6 ans dans des « jardins d'éveil ». Cela augure malheureusement une disparition des écoles maternelles, avec le risque de nombreuses fermetures. Les parents n'auront alors plus le choix et devront inscrire leurs enfants dans ces « jardins d'éveils », à leurs frais et aux frais des collectivités.

L'article 6 quater vise à fusionner les écoles et les collèges dans des EPSF (Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux), dans une optique à nouveau

de «mutualisation de moyens».L'objectif avéré de Monsieur le Ministre est en effet de passer nationalement de 45000 écoles à 18000 établissements: 80 % des écoles seraient ainsi supprimées, ainsi que leurs directeurs. C'est notamment la raison pour laquelle l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a récemment dénoncé, par communiqué de presse du 27 février dernier, un«démantèlement des structures (...) en totale contradiction avec la notion de cohésion territoriale».

Cette mesure renforce en effet l'accroissement des inégalités entre les différents territoires.

Enfin, le gouvernement souhaite que les établissements soient notés à partir des notes obtenues par les élèves eux-mêmes (art. 9). Cette mesure constitue un premier pas vers l'évaluation sur résultat qui met les établissements en concurrence les uns contre les autres contre la vocation républicaine de l'Education nationale. Les élèves de nos territoires, issus de milieux défavorisés, sont aussi parmi les plus fragiles et cela ne peut pas être un indicateur d'évaluation des établissements eux-mêmes surtout quand on voit que la sortie des zones d'éducation prioritaires des zones rurales a pour conséquence de passer les classes en collège par exemple, de 22-24 élèves par classe à 30 pour la rentrée prochaine. On peut en plus craindre des stratégies d'évitement des établissements mal notés par les populations les plus favorisées qui n'hésiteront pas à quitter nos territoires.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à notre courrier. Si vous en partagez le contenu, n'hésitez pas à revenir vers nous et à alerter les représentants nationaux de votre territoire.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sincères salutations.

Signature avec le soutien du

